

Le 16 juillet 2016

1) Organisation

Le Team Tout Terrain Beaujolais sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme, organise le 16 juillet 2016 à Beaujeu, une course d'enduro féminin dénommée « L'Endurose » de capacité ZUE. Cette épreuve se disputera sur invitation, conformément au code sportif de la FFM, à ses annexes ainsi qu'au présent Règlement Particulier.

2) Comité d'organisation

L'organisation est assurée par le Team Tout Terrain Beaujolais
Siège social : Le Bacchus
Place de la fontaine - 69430 BEAUJEU
Président : Anthony BLETON

3) Officiels

Un Directeur de course, Jury : 3 commissaires sportifs FFM.

4) Participantes

L'Endurose n'est ouvert qu'aux pilotes de sexe féminin titulaires d'une licence FFM de l'année en cours ainsi qu'à toutes les pilotes étrangères faisant partie de la Zone Union Européenne, dont l'engagement sera retenu par l'organisation.

Il pourra être délivré des licences à la journée (dans ce cas, la pilote devra fournir un certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique du sport moto et obtenir sa licence sur le site de la FFM).

Le montant des inscriptions est fixé à 60 € pour deux tours et 40€ pour un tour.

Le comité d'Organisation se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Les montants seront remboursés aux pilotes dont l'engagement serait refusé. Le nombre de machines admises est fixé à 300.

5) Demandes d'engagement

Ouverture des engagements : 1^{er} janvier 2016
Clôture des engagements : 15 juillet 2016 à 20h. Cependant, pour des raisons d'organisation, les pilotes sont invitées à renvoyer leur bulletin d'engagement avant le 15 juin 2016. Pour être prises en considération, toutes les demandes d'engagement réglementaires devront parvenir dans le délai prescrit et accompagnées des droits de 60 ou 40 Euros à l'ordre d'ENDUROSE et à l'adresse suivante :

ENDUROSE – G.GUIGNARD – Le Bourg – 69430 LES ARDILLATS.

Une confirmation d'engagement sera notifiée aux concurrentes.

6) Annulation de l'épreuve

Si à la date du 15 juin 2016, le nombre d'engagements reçus était inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

7) Annulations d'engagement

Toute annulation d'engagement devra être signalée par écrit au secrétariat de l'organisation avant le 15 juin 2016. Après cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué, à part si l'annulation est justifiée par une raison grave ou une incapacité physique. Dans ce cas, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical expliquant de manière précise l'incapacité de participer à la course et posté avant le 1^{er} août 2016. Aucun remboursement ne sera effectué avant la course.

8) Catégories

Sont acceptés : tous types de motocyclettes solo et quads de 50 à 750 cm³ monocylindre répondant aux normes de sécurité imposées par les règlements techniques FFM et

autorisés à la circulation sur la voie publique (homologués).

Les catégories suivantes seront distinguées :

Nombre de tours

- 1 ou 2

Classes

- Senior (< 37 ans), Vétéran (>= 37 ans)

Cylindrée

- Motos Petites cylindrées
125 et moins 2T / 250 et moins 4T
- Motos Grosses cylindrées
175 et plus 2T / 300 et plus 4T
- Quads

Les catégories suivantes donnent lieu à un classement :

- 2 tours scratch
- 2 tours Senior petites cylindrées
- 2 tours Senior grandes cylindrées
- 2 tours vétéran petites cylindrées
- 2 tours vétéran grandes cylindrées
- 2 tours 50 cm3
- 1 tour scratch
- 1 tour Quad
- Super finale

9) Trophée par équipes

Un trophée motos par équipes de trois aura également lieu. Le classement se fera à la somme des classements des deux meilleurs classés de l'équipe (il y a donc un joker). Trois prix seront attribués : un trophée des Nations européennes, un trophée des Régions françaises et un trophée équipe/club.

10) Accueil administratif

L'accueil administratif se fera au théâtre de Beaujeu, place de l'Hôtel de Ville. Les documents nécessaires à la compétition seront remis aux concurrentes sur présentation des pièces réglementaires (confirmation d'engagement, licence, permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance, autorisation parentale pour les mineures). Cet accueil débutera le vendredi 15 juillet 2016 de 14h00 à 20h et se poursuivra le samedi 16 juillet 2016 de 7h30 à 9h.

11) Contrôle technique

Il aura lieu le vendredi 15 juillet 2016 de 14h00 à 20h30 et le samedi 16 juillet 2016 de 7h30 à 9h00 à proximité du départ, sur la place de l'Hôtel de Ville de Beaujeu. Il aura lieu avec les contrôles suivants :

Présentation des machines homologuées avec carte grise conforme.

Contrôle anti-bruit : limite 92dB

Pneu arrière Trail ou FIM

Eclairage avant et arrière

Coupe circuit – Protection dorsale et casque

12) Spéciales

Le parcours comprendra deux spéciales par tour.

La reconnaissance à pied des spéciales est permise la veille de l'épreuve.

13) Déroulement de l'épreuve

Le départ aura lieu à Beaujeu sur la place de l'Hôtel de Ville à partir de 9h. L'arrivée aura lieu juste après la deuxième spéciale du dernier tour à partir de 14h à Quincié en Beaujolais (69).

14) Code de la route

Les pilotes de l'Endurose sont tenues de respecter obligatoirement le code de la route en vigueur pendant toute la durée de l'épreuve (exception faite de la spéciale). Le non-respect du code de la route entraînera l'exclusion immédiate de la pilote concernée.

15) Sécurité

Toute concurrente trouvant une blessée sur le circuit devra le signaler aux membres de l'organisation au CP suivant. Une description la plus précise possible de l'emplacement de

la blessée devra être donnée (en particulier grâce aux numéros placés le long du parcours).

16) Hors course et abandon

La direction se réserve le droit de mettre hors course une pilote montrant un comportement anti-sportif. Sur le circuit, un commissaire peut arrêter une pilote en difficulté physique. Sera mise hors course immédiatement toute concurrente :

- qui quittera volontairement le parcours
- qui changera de pilote ou de machine
- qui ne portera plus les marquages
- dont le carton de pointage présentera un CP manquant
- qui ne portera pas de dossard ou de plaques numérotées
- qui effectuera un ravitaillement moteur en marche
- qui ne respectera pas le code de la route
- qui accusera un retard trop important à un contrôle horaire (>1h).

⊙ dont il sera avéré que c'est un homme
Pour d'évidentes raisons de sécurité, chaque pilote qui abandonne doit impérativement prévenir le poste de contrôle le plus proche (CP, CH, PC Spéciale) de son abandon. En cas de manquement à cette règle, la pilote s'expose à une interdiction de participer à l'Endurose à l'avenir. De même, une pilote en difficulté physique ne devra en aucun cas quitter le parcours sans avoir prévenu.

17) Super finale à Quincié en Beaujolais

Après l'arrivée, une partie de la spéciale sera transformée en circuit fermé pour accueillir une super finale avec départ en ligne. Celui-ci se déroulera par manches qualificatives successives. Elles conduiront à la finale qui réunira les meilleures concurrentes. La Super finale donnera lieu à un classement séparé sans distinction de catégorie (+ les quads).

18) Réclamations

Les concurrentes désirant poser une réclamation pourront le faire au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats. Passé ces délais, aucune réclamation ne pourra être retenue. La caution de réclamation est fixée à 75 euros (conformément au code sportif), remboursable si la réclamation est reconnue fondée. Chaque réclamation ne peut se référer qu'à un seul motif.

19) Remise des prix

Elle aura lieu le samedi 16 juillet 2016 à 19h sur l'emplacement de la spéciale. Les pilotes qui n'y assisteront pas perdront le bénéfice de leurs coupes et de leurs prix.

20) Assurance

Le contrat d'assurance conforme à la législation en vigueur et couvrant les risques A, C et D, est pris auprès de la Compagnie AXA, Cabinet Lapierre, Beaujeu.

21) Conditions générales

Par leur engagement, les concurrentes sont tenues d'observer les prescriptions du présent règlement particulier, du règlement du championnat de France d'enduro FFM et les articles du code sportif. Chaque pilote participe à la compétition sous sa propre responsabilité, à ses risques et périls. Les concurrentes renoncent à toute demande de dédommagement de la part de l'organisation ou de ses officiels pour les dommages intervenant avant, pendant et après la compétition.

22) Modifications

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout instant. Les modifications principales seront annoncées lors du contrôle administratif